

Paris, le 22 avril 2025

Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)
Service des Données et Etudes Statistiques (SDES)
Sous-direction de l'information environnementale (SDIE)

Numéro vert : 0 800 942 590

Courriel : enquete-dechets-btp@ipsos-direct.fr

[Raison_sociale]

A l'attention de la direction

[Adresse]

[Complément_adresse]

[CP] [Ville]

Objet : Enquête statistique sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP en 2024

Madame, Monsieur,

Le service statistique des Ministères en charge de la transition écologique et de l'aménagement des territoires réalise une enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP en 2024 en France. Cette enquête permettra d'évaluer la quantité de déchets produits en France et de dresser un état des lieux des flux de déchets, de leur lieu de production à leur destination finale, en vue d'éclairer les politiques publiques en ce domaine et de répondre aux obligations statistiques européennes. Elle a été conçue en collaboration avec des professionnels du BTP et du traitement des déchets.

Un échantillon de 10 300 établissements des secteurs du BTP et de la dépollution a été sélectionné dans le répertoire statistique des entreprises et des établissements (Sirus) géré par l'Insee, pour participer à cette **enquête statistique obligatoire** et **votre établissement fait partie de cet échantillon**.

Cette enquête, dont la collecte a été confiée à la société Ipsos, s'effectue par Internet pour faciliter votre réponse ainsi que l'exploitation ultérieure des données.

Une personne de votre société en charge des problématiques de déchets et déblais devra ainsi compléter le questionnaire en ligne, en renseignant les quantités de déchets et déblais produits en 2024 selon leur nature ainsi que les informations liées à leur gestion à la sortie des chantiers.

Pour ce faire, vous devrez vous connecter, de manière sécurisée, à l'adresse internet indiquée dans le cadre ci-dessous, en utilisant l'identifiant et le mot de passe indiqués à la suite :

POUR REpondre A L'ENQUETE :

Site de réponse : www.enquete-dechets-btp.fr

IDENTIFIANT : XXXXXXXXXXX XXXXX

MOT DE PASSE : [...]

En cas de difficulté pour accéder au questionnaire, vous pouvez contacter le service d'assistance par téléphone, du lundi au vendredi, de 09h00 à 17h00 (horaires de France métropolitaine) au : 0 800 942 590 (numéro vert gratuit), ou par courrier électronique à l'adresse : enquete-dechets-btp@ipsos-direct.fr.

Si votre entreprise ne dispose pas d'une connexion à Internet, nous vous prions de bien vouloir nous le signaler et nous vous enverrons alors un questionnaire vierge dans les plus brefs délais.

À tout moment lorsque vous répondrez à l'enquête, vous aurez la possibilité d'imprimer le questionnaire : soit entièrement vierge au début du questionnaire, soit partiellement rempli, en cours de questionnaire, soit complètement rempli à la fin de l'enquête.

Cette enquête étant obligatoire, je vous saurais gré de bien vouloir remplir le questionnaire avant le 27 mai 2025.

Conformément à l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les données recueillies sont confidentielles et couvertes par le secret statistique. Elles ne sauraient en aucun cas être utilisées à d'autres fins que celle de l'établissement des statistiques décrites dans ce courrier. La société Ipsos, en charge de la collecte de cette enquête, s'est engagée à respecter scrupuleusement ces conditions de confidentialité et de secret.

Je vous remercie par avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La cheffe du service des
données et études statistiques



Béatrice SEDILLOT

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, pour l'ensemble du dispositif de l'enquête Déchets et Déblais du BTP avec **caractère obligatoire** en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n°2025X054EN des Ministres en charge de la Transition Écologique et de l'Aménagement du Territoire et du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2025.

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées au Service des Données et Études Statistiques (SDES). Les réponses seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête, puis archivées. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.